

## AVIS DES SOCIÉTÉS(\*)

### Communiqué de Presse

**SOCIETE D'ARTICLES HYGIENIQUES « SAH »**  
**SIEGE SOCIAL: 5 Rue 8610 Z.I Charguia 1 - 2035 Tunis Carthage -**

La Société d'Articles Hygiéniques »SAH » porte à la connaissance de ses actionnaires et du public, qu'en vertu de la troisième résolution de son Assemblée Générale Ordinaire, tenue le 22 Juin 2023, les dividendes de l'exercice 2022 sont fixés à trois cent trente millimes (0,330 dt) par action.

Conformément aux stipulations de cette résolution, le détachement des dividendes est prévu le 03 Juillet 2023.

Le règlement s'effectuera auprès des intermédiaires en Bourse et teneurs de comptes dépositaires des titres via TUNISIE CLEARING pour les titres qui y sont déposés.

---

(\*) Le CMF n'entend donner aucune opinion, ni émettre un quelconque avis quant au contenu des informations diffusées dans cette rubrique par la société qui en assume l'entière responsabilité.